

Le 20 janvier 2021

Note à l'attention de Monsieur Jean CASTEX, Premier ministre

Sous couvert de Madame Nadia HAI, ministre déléguée en charge de la ville

Dans la perspective de la tenue prochaine d'un Comité interministériel des villes (CIV)¹, et dans le contexte sanitaire, social et économique actuel, le Conseil national des villes **se veut être ambitieux et vigilant pour que les populations fortement fragilisées** puissent bénéficier à court terme de mesures ciblées à l'aune de leurs besoins et identifier des perspectives dans leur quotidien et cadre de vie.

Le plan « France Relance » identifie des axes d'investissements d'avenir et des mesures pour relancer l'activité. Le CNV considère que cela est effectivement nécessaire mais néanmoins insuffisant pour répondre aux fractures existantes, mises crûment en lumière depuis onze mois.

Au-delà d'un travail d'arbitrage sur les mesures, le CIV ne peut ignorer les réponses structurantes qu'il est en devoir d'apporter. L'attente est forte, l'urgence réelle, l'exigence impérative. Les quartiers de la politique de la ville sont des territoires d'innovation, porteurs de richesse sociale et humaine, de mémoires et d'histoires qui ne peuvent être ignorés. Leurs habitants sont en première ligne depuis près d'un an dans le contexte de crise. Ils ont su renforcés des liens de solidarité permettant de faire face en grande partie à la détresse économique et sociale.

Le récent rapport de la Cour des Comptes sur « *L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires – Une dimension majeure de la politique de la ville* » publié en décembre 2020², présente des observations et recommandations que le CNV partage pleinement et considère qu'elles peuvent être intégrées et valorisées dans les mesures du CIV. Ce rapport doit être utilisé comme un levier pour - à *nouveau* - **pointer l'insuffisance de la mobilisation du droit commun et encourager un changement de méthode**, afin de rendre plus positive l'action dans les quartiers (décentralisation, mise en place de projets de quartiers ciblés, territorialisation, mixité sociale et fonctionnelle).

¹ Le dernier CIV s'est tenu le 6 mars 2015.

² <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/levaluation-de-lattractivite-des-quartiers->

Le CNV, dans son avis « Panser le présent, penser les futurs : l'urgence d'agir- des chantiers concomitants »³ adopté en juin 2020 dans le cadre de sa contribution au plan de relance, affirmait également que « **La mobilisation du droit commun** *devait prendre tout son sens dans le temps d'Après* » et alertait « *sur la nécessité absolue d'impulser une gouvernance partagée et co-responsable dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques* ». Dans cet avis, l'instance propose 80 recommandations opérationnelles autour de 6 thématiques : Santé l'enjeu d'après crise ; Réinterroger les relations des institutions avec les populations : prévention et formation ; Précarité, Emploi et formation ; Dispositifs inclusifs, Capitaliser sur les solidarités avec tous pour tous.

L'impact de mise en œuvre de ces recommandations peut ne pas être immédiat et dépendre du temps des décisions et de la capacité d'agilité pour lever freins et inerties, dont rien n'assure que la sortie de cette crise sanitaire, sociale et économique nous préserve. **Le CNV souligne que cet avis alertait déjà sur les besoins de prévention et de formation dans les relations avec les populations.**

Enfin, il nous paraît important que des publics soient particulièrement ciblés : **les jeunes et les familles monoparentales que la crise impactent plus dramatiquement.**

Dans la continuité de ces travaux, vous avez souhaité confier au CNV le suivi de l'effectivité des mesures prises dans le cadre du plan de relance, afin d'assurer que tout est mis en œuvre pour toucher les quartiers prioritaires et produire des effets directs sur la vie quotidienne de leurs habitants. La ministre déléguée en charge de la ville a saisi les vice-présidents dès mi-décembre. Les premières réunions ont eu lieu début janvier et le CNV lui en a rendu compte.

Nous tenions à porter à votre connaissance que les groupes de suivi du CNV ont examiné, en collaboration avec l'ANCT et en présence des représentants des maires signataires, les propositions de la lettre « Appel du 14 novembre » adressée au Président de la République⁴. Les échanges, constructifs et bienveillants, ont permis d'identifier des points de convergences entre ces propositions et les recommandations issues des travaux du CNV et de réaffirmer l'urgence d'agir.

³ Avis Panser le présent, penser les futurs : l'urgence d'agir des chantiers concomitants, adopté en juin 2020 : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-06/CNV%20Avis%20Panser%20le%20présent%20-%20Penser%20les%20futurs-22%20juin%202020%20V%20Def.pdf>.

⁴ Deux journées de travail les 7 et 8 janvier en présence des membres du CNV, des représentants des maires et des directeurs de programme de la direction déléguée de la politique de la ville de l'ANCT.

Le Conseil national des villes, dans le rôle d'aiguillon qui est le sien, souhaite porter l'altérité de ses recommandations issues de ces travaux et réunions internes à travers 6 priorités.

1. Le droit commun : une mobilisation renforcée pour les quartiers pour tendre vers une équité territoriale

Le CIV doit prendre acte de l'importance de la mobilisation du droit commun de l'Etat, comme celui des collectivités territoriales, pour les quartiers prioritaires, à laquelle les moyens de la politique de la ville se substituent encore trop souvent. *« Les quartiers sont les derniers territoires où l'ascenseur social fonctionne encore, ils sont de véritables tremplins, mais l'enjeu est aujourd'hui de les rendre égalitaires pour toutes et tous en termes de droit commun. Les habitants qui quittent les quartiers, sont remplacés par des populations de plus en plus fragiles ».*⁵

Les échanges au sein des groupes de travail ont montré que l'ensemble des mesures et dispositifs ne pouvait ni ne devait seul rendre compte de l'ambition de la politique de la ville. De nombreux dispositifs sont portés en propre par d'autres ministères que celui de la ville. Les Maires ont souligné que -bien souvent- **la politique de la ville prend en charge des situations qui ne relèvent pas strictement de ces dispositifs**, compte tenu de la **déficience du droit commun sur les territoires** (éducation, santé, situation des migrants, accès aux droits, prévention délinquance). **L'effet levier des crédits doit retrouver tous son sens.**

En ce sens, **le CNV partage l'observation de la Cour des Comptes⁶ : Renforcer l'articulation des actions financées par les crédits de la politique de ville avec les politiques publiques générales** pour répondre davantage aux besoins spécifiques des QPV et de leurs habitants.

Le CNV souligne que la définition d'un périmètre territorial d'actions (le quartier), nécessaire, ne doit pas être un frein à l'intégration dans une dynamique plus globale (métropole, département, région) de mise en œuvre des politiques publiques de droit commun. L'échelle territoriale des difficultés, n'est pas l'échelle des solutions à y apporter.

L'évaluation doit conduire à porter un regard sur l'équité territoriale des politiques et à s'interroger sur les indicateurs objectifs à retenir. Au vu de la crise sanitaire et de la précarisation des populations, les territoires prioritaires de la politique de la ville pourraient s'étendre plus largement aux quartiers de veille active⁷. Le CNV s'interroge sur la cartographie actuelle de la politique de la ville avec pour unique critère de référence le revenu médian. A

⁵ Patrick Braouezec, Assemblée Plénière du CNV du 17 décembre 2020.

⁶ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/levaluation-de-lattractivite-des-quartiers->

⁷ <https://sig.ville.gouv.fr/page/223/quartiers-de-veille-active-qva>

titre de démarche d'anticipation, le CNV propose le lancement d'une étude-recherche sur les quartiers politiques de la ville qui sont « en veille » aujourd'hui et qui, compte tenu du contexte économique et sanitaire sont susceptibles de basculer dans une grande précarité et pauvreté.

2. L'image des quartiers, un pilier à part entière de la politique de la ville

L'attractivité des quartiers doit être l'objectif majeur de la politique de la ville. Or, le rapport de la Cour des Comptes pose bien l'idée que **la politique de la ville ne traite qu'à la marge les représentations du quartier par les habitants**, avec la persistance des effets de réputation. **La lutte contre les discriminations et l'image des quartiers ne peuvent être ignorés dans les débats du CIV plus encore dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique mais aussi et surtout de l'examen du projet de loi « confortant le respect des principes de la République ».**

Le rapport de l'ONPV publié en 2019 livre que les représentations restent en grande majorité négatives dans la société française et les médias en véhiculent des images dégradées⁸. « *Les territoires en politique de la ville sont plus souvent associés à l'insécurité et la délinquance, aux difficultés sociales ou encore à la relégation territoriale* ». Les enseignements du premier baromètre de la diversité du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), sont tristement éclairants au regard des 8,4 % de la population française concernée⁹: Les personnes résidant dans les grands ensembles de banlieues populaires sont très peu représentées à l'antenne (3 %), de même que celles résidant dans les Outre-mer (9 %) et les quartiers périphériques (17 %). Les personnes habitant dans les « grands ensembles de banlieues populaires » à la télé sont plus fréquemment perçues comme « non-blanches », inactives et jeunes (âgées de moins de 20 ans).

Le CNV demande que **l'Image des quartiers soit un pilier de la politique de la ville** et que l'évolution de ses représentations soit régulièrement testée auprès des populations, des acteurs économiques et son évaluation rendue systématique dans les stratégies de déploiement des dispositifs de la politique de la ville. Ce sont ces représentations, qui ne reflètent pas pleinement le quotidien des habitants, qui sont **prégnantes dans l'attractivité des territoires**, dans les décisions des acteurs économiques et des populations de s'y installer¹⁰.

⁸ En 2018, 8 % des habitants de France métropolitaine estiment vivre dans un quartier « sensible », près d'un tiers s'y rendent parfois pour des motifs professionnels ou personnels, et un sur deux indique n'avoir aucun lien avec ces quartiers. Le regard que portent nos concitoyens sur ces quartiers est sombre : ils y associent spontanément et en majorité les notions d'insécurité et de délinquance, l'idée de difficultés sociales ou encore de relégation territoriale.

⁹ CNV – 5 février 2020 – *Recommandations sur le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle et à la souveraineté culturelle à l'ère numérique.*

¹⁰ Pour l'INSEE, l'attractivité se définit comme la capacité d'un territoire à attirer des ressources spécifiques provenant de l'extérieur comportant un aspect productif et un aspect résidentiel.

A ce titre, **l'attractivité d'un territoire n'est pas en tant que telle une compétence attribuée** à une collectivité, car toutes les collectivités territoriales y contribuent. Le concept d'attractivité doit pouvoir se mesurer *via* des indicateurs et pas seulement au travers du prisme économique mais **de toutes les actions qui contribuent au bien vivre ensemble** (mobilité, éducation, logement, sécurité, accès aux droits, santé, social). **Cela pourrait être un programme de l'ANCT à part entière.**

Il faut une vraie volonté politique de l'Etat et des collectivités pour s'attaquer aux freins d'une mixité sociale et fonctionnelle, d'une égalité des chances effective et d'un accès aux droits opérationnel pour tous. Le CIV est en cela une réelle opportunité de mobilisation. La politique de la ville doit pouvoir donner à voir positivement, valoriser tous ces dispositifs et communiquer sur les potentiels, les parcours, les réussites de vie, et prendre en compte l'évolution des territoires, comme les trajectoires des habitants sachant que, par construction, les QPV accueillent les personnes les plus pauvres.

3. Une demande forte de changement de méthode : co-construction, gouvernance opérationnelle, territorialisation, animation des dispositifs, et renforcement de la participation citoyenne.

Le CNV **attire l'attention sur la nécessité absolue d'impulser une gouvernance partagée et co-responsable dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques** : *« Les dispositifs sont construits au niveau national, sans concertation, n'atterrissent pas sur les territoires et ont du mal à trouver leur public ».*

Dans son dernier avis, le CNV avait souligné que le modèle et le caractère « descendant » des dispositifs ne devaient plus être la norme. Une déclinaison territorialisée réunissant les acteurs d'un territoire ou d'un quartier (Etat, collectivités, CAF, associations, organismes HLM, etc.) et **une co-construction** - d'égal à égal- des diagnostics, de la veille, des actions et solutions, **avec les habitants, devrait être privilégiée car gage d'efficience**. La période de crise actuelle et le renouvellement récent des équipes municipales offrent une opportunité de nouer un nouveau dialogue et de renforcer la coordination des acteurs sur les quartiers notamment.

Le CNV **estime indispensable la prise en compte des habitants et leur participation**, enjeux de démocratie, dans les stratégies et décisions territoriales et l'évaluation de leurs impacts. A l'heure où la défiance, voire le rejet des institutions semble de mise – et pas seulement dans les quartiers – cette prise en compte apparaît d'autant plus nécessaire.

Dans le préambule de l'avis adopté en avril 2019¹¹, le CNV soulignait si « *l'on veut fabriquer la ville de demain, avec humanité, il est plus que temps de reconnaître que la parole des habitants est légitime au même titre que celles des décideurs et des techniciens. Jouer collectif, à égalité et en confiance, apporte plus de gains que de contraintes, mais cela prend du temps* ».

La participation citoyenne est une démarche qui s'inscrit dans une volonté politique de co construction mais qui n'est pas innée et qui ne se décrète pas. Elle nécessite un soutien par une mobilisation continue des habitants susceptibles de participer, un travail d'acculturation réciproque, un accompagnement et l'adaptation du fonctionnement des collectivités (élus et services) aux réalités des conseils citoyens : horaires des rencontres, expressions simples et claires, postures, etc.

Le rôle des conseils citoyens - seule instance réglementaire- doit être renforcé et élargi au-delà de la rénovation urbaine. Comment les politiques publiques peuvent –*encore aujourd'hui*- ignorer les populations dans l'élaboration de dispositifs de santé, d'éducation, de lien social, de sécurité qui sont des enjeux de leur vie quotidienne.

Cette démarche de coopération, pilotée localement doit laisser toute sa place – et rien que sa place – à tous les acteurs locaux, dans l'égal respect des missions et des mandats de chacun.

Le CNV soutient qu'il est nécessaire **d'investir dans la coopération, la mise en réseau d'acteurs, la création d'écosystèmes locaux avec des moyens d'actions pour accompagner et favoriser les conditions de la coopération**¹². Ce n'est pas d'évidence : coopérer s'apprend, et tous doivent participer, élus, services de l'Etat comme des collectivités, habitants, tant sur le social que l'urbain, avec ambition et humilité.

C'est un travail en concertation avec l'Etat et en cohérence qu'il faut impulser car les nombreux dispositifs se recoupent (emploi, santé, sécurité, médiation, social) et touchent les mêmes publics. **La co-construction et la co-production des solutions doivent venir du terrain pour s'adapter à la réalité des territoires et aux besoins des citoyens.**

Il faut une gouvernance opérationnelle qui permette de vérifier la mise en œuvre et l'arrivée concrète des dispositifs vers les publics cibles.

Le CNV recommande d'encourager toutes les initiatives locales, d'identifier l'existant et d'amplifier les expérimentations là où il y a une dynamique, en **coordonnant les démarches innovantes de repérage des savoir-être, des savoir-faire, des pratiques et des activités.**

¹¹ Avis CNDP adopté en avril 2019.

¹² Avis Panser le présent – Penser les futurs. L'urgence d'agir : des chantiers concomitants, adopté en juin 2020.

En lien avec les mesures proposées par les maires signataires de l'Appel et des observations du rapport de la Cour des Comptes, **le CNV appelle à une territorialisation de chaque dispositif. Le suivi territorialisé des mesures n'est pas suffisamment développé. C'est une forte demande** qu'il faut encourager, soutenir et renforcer, dans un objectif d'équité et de mobilisation du droit commun, d'autant que la déclinaison des mesures est hétérogène en fonction des territoires et de leurs besoins.

4. Evaluation de l'impact de l'action publique sur les bénéficiaires ;

Le CNV est conscient des difficultés de partage des données entre les différents ministères qui portent les mesures pour les quartiers prioritaires, les organismes nationaux et les opérateurs. **Néanmoins, il souligne aussi que l'intérêt de renseigner les données à l'échelle des QPV est de pouvoir les comparer à leur unité urbaine de référence.** Les indicateurs statiques limités aux quartiers engendrent des biais statistiques dans les évaluations et le suivi. Ils ne permettent pas de prendre en compte l'évolution des territoires, comme les trajectoires des habitants sachant que, par construction, les QPV accueillent les personnes les plus pauvres. Les détracteurs de cette politique publique oublient que si la réduction des écarts ne s'amenuise pas malgré les moyens qui y sont déployés, les QPV sont structurellement des sas plus que des nasses, et permettent à nombre de nos concitoyens d'avoir un parcours de vie en pris en compte.

Le suivi au plus près des territoires permet d'adapter et d'orienter en tenant compte des besoins des territoires et des profils des populations bénéficiaires dans une logique de parcours. Les démarches des Cités Educatives et des Cités de l'Emploi sont en ce sens saluées. L'évaluation et le suivi des mesures sont des enjeux majeurs pour le pilotage et l'efficacité des politiques publiques, qui devront prendre tous leur sens **dans la déclinaison territoriale du plan de relance.**

Le renforcement de l'ingénierie territoriale doit améliorer la synergie et la cohérence des actions ainsi qu'une animation et une communication renforcées au niveau des territoires. Les membres ont souvent fait le constat que **la communication publique et institutionnelle était très insuffisante ou mal orientée car très peu d'habitants, et notamment les jeunes, ont des informations sur les dispositifs et connaissent leurs droits.**

5. Les besoins de formation des acteurs et des agents territoriaux

Lors des travaux avec les Maires, il est apparu de façon transversale **le besoin de formation professionnelle, initiale et continue des partenaires à l'écosystème et de l'ensemble des acteurs territoriaux de la politique de la ville** (*sociologie des quartiers, savoir-être, histoire de la politique de la ville, connaissance de l'écosystème local*).

Pour rappel, le CNV avait dans son dernier avis¹³, proposé **d'adapter des parcours de formation de modules relatifs aux enjeux de relations institutions-populations, et de la formation initiale** afin de déconstruire les stéréotypes et les vocabulaires inappropriés. Le CNV avait également proposé de rendre obligatoire des périodes de stages découvertes et des visites de terrain et de mettre en place des temps d'échanges, de partage d'expériences ou de vécus.

Le CNV appuie les recommandations que porte l'ANCT sur la nécessaire présence humaine au plus près des habitants des quartiers en QPV et insiste sur des enjeux qui sont apparus comme déterminants pour l'avenir : *« l'amélioration de la formation et la professionnalisation des intervenants, la mise en place d'une véritable stratégie pilotée au niveau territorial ; le développement d'une culture de coopération entre acteurs agissant sur un même territoire, qu'il s'agisse de la coopération entre professionnels ou entre professionnels et porteurs d'initiatives associatives ou citoyennes. »*¹⁴

En lien avec le renforcement de la participation citoyenne, le CNV préconise la mise en place de **formation inter-acteurs permettant d'instaurer un dialogue à égalité, un langage commun et des règles du jeu clairement énoncés**¹⁵. Cela doit bien sûr aussi concerner le sujet de la laïcité et les valeurs de la République.

Dans le cadre de la préparation du CIV, le CNV a examiné avec la collaboration de l'ANCT l'ensemble des propositions des maires par thématiques : Sécurité et prévention de la délinquance, Renforcement du lien social, Emploi et insertion, Logement et Education et petite enfance.

Le CNV note que les propositions des Maires **n'ont pas ciblé en tant que tels l'égalité homme/femme, le soutien aux projets et initiatives des habitants et leur place dans la maîtrise d'usage, comme la création d'activité**. Cependant lors des échanges, les représentants des Maires ont souligné qu'ils étaient en parfait accord avec les propositions du CNV sur ces enjeux et les soutiennent pleinement.

¹³ Avis du CNV « Panser le présent – Penser les futurs : des chantiers concomitants », adopté en juin 2020.

¹⁴ Réflexion issue du groupe de travail « Animation, prévention, médiation » de l'ANCT dans le cadre du plan de relance.

¹⁵ Avis du CNV « CNDP », adopté en avril 2019.

Les points de convergence relevés avec les mesures proposées et les travaux du CIV portent sur :

- Le déploiement des Cités éducatives et des Cités de l'emploi en amplifiant les cohérences et permettre des parcours d'insertion professionnelle des publics.
- Le soutien à la professionnalisation et la qualification des acteurs de la médiation sociale et, ouvrir les postes aidés en médiation aux domaines suivants : sécurité, santé (y compris santé mentale), logement, relation avec les bailleurs, lien social, numérique, justice et gestion sociale et urbaine de proximité.
- La pérennisation de moyens humains et financiers supplémentaires afférents à la sécurisation et à la tranquillisation des populations. La formation professionnelle initiale et continue des agents territoriaux à étendre à des modules histoire de la politique de la ville et sociologie des quartiers.
- Les mesures de subsistance et de soutien pour le public des jeunes jusqu'à leur intégration dans des dispositifs de formation ou parcours d'insertion.
- Le recours aux clauses d'insertion, dans tous les marchés publics et privés,
- Les mesures d'accès à la culture et aux sports pour tous.
- Les mesures financières notamment la dotation de surcharge scolaire et soutien à l'investissement local (ANRU et hors ANRU).

TABLEAU DE SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS « PANSER LE PRESENT, PENSER LES FUTURS »-JUN 2020

	MESURES A IMPACT IMMEDIAT	MESURES A IMPACT DIFFERE	MESURES A IMPACT SUR LONG TERME
PREAMBULE	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'effet levier du budget de la politique de la ville (BOP 147) en proposant 0,2% du budget national pour permettre ainsi un changement d'échelle significatif. Le CNV rappelle l'efficacité de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales et des organismes de protection sociale pour assurer le déploiement de l'ensemble des politiques publique de droit commun de l'Etat et des collectivités au service du projet de territoire. • Reprendre, amplifier et suivre les 40 mesures de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers de juillet 2018 dans le cadre du plan de relance. • Renforcer et légitimer le rôle des Conseils citoyens dans la co-construction des projets de territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans la coopération, la mise en réseau d'acteurs, la création de missions d'agents de développement locaux territoriaux pour accompagner et favoriser les conditions de la coopération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil national des villes soutiendra et suivra avec attention les mesures proposées dans le cadre des groupes de travail thématiques de l'ANCT dans la perspective du plan de relance, auxquels il a contribué. Et vérifiera la bonne déclinaison en QPV des mesures notamment proposées par le CNLE, la CNS et le HCEfh.
SANTE ENJEU APRES CRISE	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer et amplifier l'ambition du déploiement des maisons et centres de santé et prioriser les 50 QPV qui apparaissent comme carencés. • Couvrir l'ensemble des territoires en offrant une qualité d'accueil et d'offre de soins digne sur les enjeux de promotion et de prévention (PMI, prévention spécialisée). • Maintenir les mesures d'urgences (numéro gratuit, SMS 114, pharmacies...) avec un regard attentif pour qu'elles soient aussi déployées dans ou à proximité des QPV. • Développer de nouvelles méthodes d'approches et de repérages des publics notamment « d'Aller-vers » en mixant contact dématérialisé et présentiel. • Intégrer l'interprétariat dans les ressources de soutien individuel. • CMPP : Créer dès l'été et pour la rentrée scolaire des alliances entre l'éducation nationale et les structures sanitaires afin de diversifier les modalités de réponses et d'entrée dans les soins qui constitue un enjeu majeur pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une communication globale visant à encourager les habitants à se soigner en les rassurant sur l'organisation des soins et de l'accueil. • Développer un ambitieux programme d'éducation à la santé notamment en primaire en partenariat entre l'Education nationale et les structures sanitaires. • Doter prioritairement les établissements scolaires en REP et REP+ d'infirmiers-infirmières et de personnels médicaux. • Identifier dans les mesures retenues du « Ségur de la santé » un pourcentage défini (3%) dédié aux actions de prévention et de promotion de la santé, y compris sous forme d'un fond dédié (fond Barnier). 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un accès territorial renforcé des soins à tous tant sur les volets de la médecine générale que spécialisée.

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">REINTERROGER LES RELATIONS DES INSTITUTIONS AVEC LES POPULATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doubler le nombre d'adultes-relais, et les <u>professionnaliser</u> pour conduire des missions de médiation dédié à la prévention, à l'éducation et à la promotion de la santé comme de l'accompagnement de l'utilisation des outils numériques. • Développer des réseaux d'écoute et de soutien valorisant les ressources, savoir-être et savoir-faire des parents. • Inclure dans la feuille de route des policiers le lien privilégié à développer avec les associations. • Prendre en charge dans le cadre des CJL, par les policiers le permis de conduire, à tout le moins de la conduite accompagnée. • Fixer des objectifs de raccourcissement des délais de prise en charge pour toutes mesures d'accompagnement pénales ou civiles, comme d'accueil dans les établissements spécialisés. • Mettre en place des campagnes de testing régulière (accès à l'emploi, au logement, aux services). 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'aide à la parentalité, et la maîtrise de la langue et des outils numériques, mais aussi former les parents. • Développer et accompagner avec des outils numériques simples permettant le renforcement du lien et des échanges enseignants/ parents/enfants. • Renforcer la coordination des politiques de réussite éducative de décrochage scolaire, des politiques d'accompagnement à la parentalité et de prévention de la délinquance. • Doter tous les commissariats de travailleurs sociaux en encourageant les permanences de proximité. • Harmoniser systématiquement les géographies institutionnelles territoriales, notamment la justice. • Définir et évaluer les priorités d'intervention des équipes de prévention spécialisée. • Préconiser que les agents affectés sur des territoires classés en géographie prioritaire puissent rester au minimum 3 ans sur site afin de pouvoir développer des liens et entretenir une confiance mutuelle avec les habitants du territoire. • Adapter des parcours de formation de modules relatifs aux enjeux de relations institutions-population, mais surtout que la formation initiale intègre une connaissance sociologique, psychologique et historique des populations et des cultures afin de déconstruire les stéréotypes et les vocabulaires inappropriés. •Rendre obligatoire des périodes de stages découverte et des visites de terrains. • Mettre en place des temps d'échange, de partage d'expérience ou de vécus professionnels pendant les temps de travail. • Proposer des offres de logement à la mutation ou lors de formation pour faciliter les trajets domicile-lieux de travail ou formation. • Mettre en place des audits et des indicateurs dans des plans pluriannuels de lutte contre les discriminations des organisations publiques ou privées. • Assurer la traçabilité des contrôles d'identité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer une police de contact au quotidien uniquement sur les QPV, qui se distingue par ses agents des dispositifs de sécurité public et de maintien de l'ordre existants. • Doter la police de proximité de moyens (tablette numérique ou ordinateurs portables) dans un espace public neutre. • Instituer la signature électronique afin que les habitants n'aient plus besoin de venir confirmer la plainte dans un commissariat ou une gendarmerie. • Clarifier les compétences et réinterroger la gouvernance nationale et territoriale de la protection de l'enfance (PJJ – Conseils départementaux). • Rendre plus effectif l'action de groupe contre les discriminations.
--	---	---	--

<p style="text-align: center;">PRECARITE, EMPLOI ET FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des « Emplois Rebonds » et les flécher en priorité vers les habitants des QPV. • Mettre en place des mesures d'aide de subsistance et de soutien temporaire aux jeunes (18-25ans) jusqu'à leur intégration dans des dispositifs de formation ou parcours d'insertion. • Poursuivre et renforcer le fléchage des dispositifs existants d'accompagnement, de formation et d'insertion envers les jeunes des QPV. • Rendre automatique le recouvrement des contributions à l'entretien et à l'éducation des enfants (pensions alimentaires). • Rendre automatique le versement du complément d'ASF. • Permettre un accès prioritaire aux parents isolés aux aides liées à la suspension et au paiement des loyers via le FSL jusqu'à la fin du processus de déconfinement. • Prendre en charge à 100% le coût de transport, pour les familles monoparentales aux horaires hachées, par l'employeur public ou privé, quel que soit le mode de transport utilisé. • Considérer que les heures passées dans les transports d'un travail à un autre soient rémunérées par l'employeur public ou privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer un plan de mesures de soutien massif visant à identifier les potentiels d'activités portés par les habitants des QPV et à favoriser leurs émergence en vue d'accompagner la création d'entreprises dans ou hors QPV. • Etendre l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée en ciblant en priorité les QPV. • Déployer un plan d'envergure d'offres d'emplois et stages en direction des lycéens et étudiants des filières professionnelles et générales soit lancé s'inspirant du dispositif et de la plateforme « Mon stage de 3ème ». • Instaurer un « tiers payant » pour les modes de garde des enfants à destination des parents résidant en QPV. • Elargir le versement du complément de libre choix du mode de garde jusqu'à l'entrée au collège. • Intégrer systématiquement le critère de familles monoparentales en QPV dans les publics prioritaires à l'accès aux modes de garde. • Prolonger le dispositif de zone franche urbaine jusqu'en 2022 (fin des contrats de ville). 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager les horaires de travail proposés à l'environnement ou à l'organisation personnelle des salariés. • Suivre l'impact de la pérennisation des ZFU et à l'issue sur la base d'un bilan, de réfléchir à des dispositifs tenant compte des besoins endogènes et exogènes du développement économiques des QPV (nature d'activités, disponibilités des fonciers, besoins de la population). • Repenser la philosophie générale du système d'imposition actuel. <p>Le CNV propose de réfléchir à un nouveau calcul de l'assiette foncière des collectivités pour leur permettre de conserver de véritables marges de manœuvre fiscales et pouvoir développer des dynamiques d'attractivité des territoires et de mixité sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner et éclairer les approches innovantes des formes de rémunérations et de valorisation du travail et des savoir-faire. <p>Le CNV souhaite que des réflexions sur des approches innovantes soient engagées autour de la rémunération du travail et de la valorisation des savoir-être et savoir-faire telles que le revenu contributif, le revenu de base et l'impôt négatif, le « revenu universel éducatif », le revenu universel d'activité ou toute autre innovation permettant aux personnes les plus précaires, quel que soit leur âge, de vivre le plus dignement possible.</p>
<p style="text-align: center;">DISPOSITIFS INCLUSIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner des démarches innovantes de repérage des savoir-être, savoir-faire, des pratiques et des activités avec un objectif de co-construction des stratégies de développement économique territorial endogène. • Soutenir les associations de grande proximité en rendant pérenne les moyens attribués exceptionnellement pendant la période du Covid. • Organiser localement une meilleure connaissance locale des instructions de la politique de la ville et des DRJSCS pour une meilleure information et connaissance des dispositifs existants (PAVA, CRIB, FDVA) par les associations de proximité en QPV. 	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser l'intégration des actions économiques dans les contrats de ville et en développer le pilotage et l'évaluation. • Mettre en place en place une plateforme locale qui pourrait avoir une fonction coopérative d'employeur avec la mise à disposition ponctuelle ou partielle de personnel, et porter des emplois partagés (adultes-relais, emplois-francs, service civique et nouveaux emplois rebonds). • Mettre en œuvre une politique publique à part entière pour continuer et amplifier le soutien existant aux associations de grande proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les enveloppes de crédits ANRU pour financer le soutien à l'ingénierie et assouplir les critères d'éligibilité des dispositifs. • Co financer dans les projets NPNRU les investissements de sortie de crise (école, établissements de santé, locaux contribuant à l'activité économique, etc.) • Mise en place d'un service public de l'engagement renforçant les dispositions de la loi Egalite Citoyenneté. • Evaluer les actions portées par les associations et leurs impacts sur les publics cibles pour en évaluer l'utilité sociale.

<p>CAPITALISER SUR LES SOLIDARITES AVEC TOUS POUR TOUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les conditions des offres de connexion mobile et internet d'abonnement pour élargir l'accès à tout public. • Identifier en priorité les populations isolées « qui passent sous les radars ». • Identifier, multiplier et soutenir les lieux d'accueil de confiance existants fréquentés par les publics. • Former les personnes allophones en vue d'acquérir le français comme langue étrangère et de lutter contre l'illettrisme. • Développer de nouvelles pratiques culturelles de proximité avec et pour les familles capitalisant sur les savoir-faire et pratiques culturelles, sportives et artistiques des habitants. • Produire une présentation juste et objective des quartiers prioritaires au travers des différentes productions des médias. • Mettre en lumière les parcours ordinaires de personnes et les réalités des richesses économiques présentes dans les quartiers afin de contribuer à une reconnaissance des profils et des compétences. • Flécher 10% des crédits FEDER et FSE sur les quartiers, notamment sur les enjeux d'offre de santé, de renforcement des services publics, de lutte contre la pauvreté et du numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer et accélérer l'ouverture des 2000 maisons France Service (en priorité QPV) en étant attentif aux conditions d'offres de services et d'accompagnement pour les publics les plus fragiles. • Développer des applicatifs et des contenus numériques clairs, simples et compréhensibles par un large public sans besoins de prérequis techniques. • Favoriser l'engagement des collectivités locales, en tant que signataires des contrats d'objectifs, à contribuer à la production et à la diffusion de l'information concernant leurs quartiers prioritaires (radios et TV locales, comme réseaux sociaux). • Revoir les modes de contractualisation entre l'Etat et les Collectivités en lien avec les équipes de l'ANCT. 	<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir tous les territoires - conditions d'accessibilité- réelle au numérique. • Réserver 1% du budget des opérations de l'ANRU à des actions artistiques et/ou culturelles. • Encourager et accompagner les populations pour aller vers les institutions et les équipements artistiques et culturels, et vice versa.
--	---	---	--